



Appel à Manifestation d'Intérêt
Fiche de synthèse



**RECHERCHE ET BIORESSOURCES
EN GUYANE**

Responsable du projet : LEROY Thierry

Structure porteuse du projet : CIRAD – Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.

Date de création de la structure : 05 juin 1984

N° SIRET : 331 596 270 00156

Adresse postale : Campus Agronomique de Kourou BP 701 - 97387 Kourou Cedex

Coordonnées téléphoniques : 05 94 32 73 50

E-mail : jacques.beauchene@cirad.fr

Intitulé du projet : Un Centre de Ressources Biologiques pour la valorisation des plantes pérennes et des espèces forestières de Guyane

Acronyme éventuel : REGEPE

Localisation du projet : centre et stations de recherche du Cirad en Guyane

Structure Porteuse

Présentation succincte de la structure porteuse :

Le Cirad est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes. En partenariat avec les pays du Sud dans leur diversité, le Cirad produit et transmet de nouvelles connaissances, pour accompagner leur développement agricole et contribuer au débat sur les grands enjeux mondiaux de l'agronomie. Organisme de recherche finalisée, le Cirad établit sa programmation à partir des besoins du développement, du terrain au laboratoire, du local au planétaire.

Le Cirad est organisé en 3 Départements Scientifiques incluant 34 unités de recherches.

Le Cirad est implanté en France métropolitaine (Paris et Montpellier), dans l'outre-mer français (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et Réunion) et à l'étranger.

Le projet bénéficie des structures du Cirad localisées en Guyane (bureau, laboratoires, terrain d'expérimentation,...) ainsi que des services d'appui de la Direction Régionale Antilles-Guyane. Il pourra également s'appuyer sur les structures Cirad basées en Métropole.

Cocher la case correspondant au statut de la structure porteuse

Organismes publics et privés de recherche	X
Organismes techniques et de transfert de la recherche	
Universités/Hôpitaux	
Organisme de recherche / université	
Fondation	

Capacité financière du candidat (soit défini soit prévisionnel) pour la réalisation du projet

Plan de financement prévisionnel :

Indiquer le coût prévisionnel du projet en coût total, le type d'aide sollicitée (subvention, prêt..) et le montant de l'aide européenne sollicitée.

Plan de financement prévisionnel		
Coût total du projet :	428 543 €	100%
Apport du porteur :	128 563 €	30%
Montant du financement total sollicité :		
FEDER 70%	299 980 €	70%
Autres (préciser) :		
Principaux postes de dépenses prévisionnels :		
Personnel	247 037 €	58%
Stagiaire	16 500 €	4%
Fonctionnement (base 15% personnel)	37 056 €	9%
Missions	19 200 €	4%
Investissements, matériel	9 000 €	2%
Prestation externe	81 750 €	19%
Communication, publications, comité de pilotage	18 000 €	4%
Total	428 543 €	100%

Présentation du projet :

Avec l'objectif de conserver et développer les ressources génétiques des plantes pérennes pour l'agriculture et la forêt, le CIRAD a initié depuis 2012, un Centre de Ressources Biologiques Plantes Pérennes de Guyane (CRB-PPG) sur la station du Cirad dans la commune de Sinnamary. Ce CRB a pour mission de centraliser, étudier et développer les ressources existantes, afin de mettre à disposition des acteurs de la filière un matériel stable, certifié et permettant l'innovation. Le CRB-PPG de Guyane est labellisé IBiSA (Infrastructures en Biologie Santé et Agronomie) et est intégré dans le réseau Inter-Trop des CRB gérés par l'INRA, le Cirad, et l'IRD. Il participe déjà à divers projets nationaux et internationaux.

Le projet REGEPE se propose de faire du CRB PPG de Guyane un centre reconnu au niveau national, régional et international pour la gestion et la valorisation des ressources génétiques végétales pérennes endogènes de Guyane.

L'échange et l'utilisation des ressources génétiques se feront dans le respect du cadre législatif national et international en cours sur les échanges et l'utilisation des ressources biologiques (Convention pour la Diversité Biologique, CDB, règles d'accès et de Partage des Avantages (APA) pour l'utilisation des ressources biologiques, Agence Française pour la Biodiversité, AFB, et Agence de Guyane). Le CRB, deviendra ainsi, au niveau régional et international, un interlocuteur compétent, visible et incontournable sur la gestion des ressources génétiques.

Les objectifs fixés par le projet REGEPE pour la période 2017-2020 sont les suivants:

1. De définir et mettre en place le cadre légal de gestion et d'échange de matériel végétal, en accord avec les conventions internationales (CDB, TIRPAA) et nationales (Loi sur la Biodiversité, AFB avec ses spécificités pour l'outremer français) ;
2. D'introduire du matériel génétique dans le CRB, essentiellement des ressources endogènes pérennes de Guyane, en particulier celles qui sont rares, en danger, ou particulièrement intéressantes pour l'innovation ;
3. De connaître et de caractériser la diversité génétique et phénotypique des collections, afin de pouvoir les utiliser à moyen terme dans des programmes d'amélioration génétique (valorisations au profit des filières guyanaises) ; une base de données des caractéristiques de toutes les accessions du CRB sera réalisée ;
4. D'optimiser les techniques de conservation à long terme des collections, en mettant au point les techniques de propagation et culturales les plus économiques possibles;
5. De certifier à la norme NF S96-900 le CRB-PPG de Guyane, les structures et les collections pour la réception, la conservation et la diffusion des accessions végétales ;
6. De développer un partenariat international et régional, pour une gestion coordonnée des centres de ressources biologiques, pour faciliter les échanges et l'utilisation du matériel, et pour constituer un réseau reconnu par les instances internationales;
7. De mettre en place progressivement en Guyane un CRB dédié spécifiquement aux espèces forestières tropicales endogènes qui n'existe pas ailleurs dans le monde, à l'heure actuelle.

Ce projet s'inscrit dans le domaine prioritaire de la SRI de valorisation des ressources naturelles, ressources forestières et pour l'agriculture. En effet, ce CRB sera une source de matériel végétal de base pour tous les travaux d'amélioration et d'innovation dans le domaine agricole et forestier en Guyane. Un matériel végétal bien identifié et bien évalué permettra d'alimenter les filières agricoles et forestières en matériel de qualité. Les travaux d'amélioration des plantes dans les conditions locales se feront à partir du matériel du CRB. La certification du CRB sur les plantes pérennes tropicales, en particulier forestières, s'inscrit dans une stratégie du Cirad pour créer un centre de conservation, recherche et diffusion de ces espèces au niveau régional et international. Elle permettra aussi de garantir un accès sécurisé aux ressources pour les partenaires du CRB dans le respect des réglementations en vigueur.

Ce projet s'inscrit donc dans le domaine de la connaissance et la valorisation durable des écosystèmes amazoniens pour la valorisation des ressources forestières et l'agriculture. Ce CRB a aussi la particularité d'accueillir principalement des espèces endémiques comme le cacaoyer, la vanille, la

bagasse, des palmacées et des espèces forestières locales. Cela permettra de définir une stratégie globale de valorisation des ressources naturelles pérennes tropicales sur le territoire guyanais, ce qui constituera une innovation majeure dans le domaine de la gestion des ressources génétiques.

Au niveau scientifique, ce projet permettra d'approfondir les connaissances sur la diversité génétique et la phylogénie d'espèces tropicales, souvent très peu étudiées.

Ces avancées auront des répercussions en termes économiques. Les résultats du projet favoriseront le développement de parts de marché pour les pépiniéristes et les agriculteurs qui assureront la diffusion et l'utilisation de ces ressources génétiques endogènes. A terme, la création de filières spécifiques pour plusieurs plantes est envisageable (cacaoyers, vanille, palmacées, plantations forestières).

Enfin, les collaborations existantes, tant au niveau régional qu'international, seront renforcées par le projet, et permettront au CRB PPG de Guyane d'avoir un rayonnement et une reconnaissance sur la gestion de ressources génétiques pérennes en milieu tropical.

Agenda du projet :

Date de début	01 juillet 2017
Date de fin de réalisation	30 juin 2020

Précisez l'agenda de réalisation pour un programme pluriannuel (le cas échéant) :

Début : 01 juillet 2017 ; fin : 30 juin 2020

Tache, Action

2017	2018	2019		2020
		<i>M19-</i>	<i>M25-</i>	<i>M31-</i>
<i>M1-6</i>	<i>M7-12</i>	<i>24</i>	<i>30</i>	<i>36</i>

Tache 1: Introduction de matériel dans le CRB

Action 1: définition des règles d'accès et d'échange pour les ressources génétiques selon les conventions internationales

Action 2: introduction de ressources génétiques (RG) dans le CRB PPG

Action 3: Installation du matériel végétal dans le CRB toutes espèces

Tache 2: Evaluation génotypique et phénotypique du matériel

Action 1:évaluation de la diversité génotypique (marqueurs, séquençage):cacao, bagasse,

Action 2: évaluation de la diversité phénotypique, toutes espèces

Tache 3: Gestion et certification du CRB

Action 1: optimisation des pratiques culturales pour les accessions du CRB: serres, pépinière, champ

Action 2: construction de la base de données

Action 3: Démarche qualité, et certification du CRB

Tache 4: intégration du CRB Guyane dans les réseaux nationaux et internationaux

Action 1: intégration au réseau français des CRB certifiés

Action 2: établissement d'un guide de bonnes pratiques pour la gestion du CRB

Action 3: mise en réseau de la base de données du CRB à l'international

Tache 5: Diffusion et valorisation du matériel

Essais en station et chez les agriculteurs

Echanges dans le cadre de partenariats nationaux ou internationaux

Tache 6 : Communication

Publications

Conférences internationales

Communication grand public

Participation aux manifestations locales

Etat d'avancement du projet :

Cocher selon l'avancement de votre projet au moment de votre réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

	Phase de réflexion : vous êtes en phase d'idée de projet et n'avez pas encore entrepris de démarches
	Phase de constitution technique : vous êtes en phase de prospection, vous avez entamé des démarches
X	Phase de financement : votre projet technique est finalisé, vous cherchez des sources de financement

Caractère innovant du projet et identification des retombées potentielles pour la Guyane en termes d'amélioration de la connaissance scientifique et technique, ainsi que pour le transfert de connaissances vers les entreprises (amélioration de la connaissance scientifique et technique, élaboration de convention partenariale, transfert de technologie, développement d'activités économiques et création d'emplois)

Le projet REGEPE apportera des connaissances scientifiques novatrices sur la connaissance de la diversité des espèces pérennes des forêts guyanaises. La diversité génétique et phénotypique de ces espèces sera mieux connue et des études de phylogénie seront menées pour mieux situer les liens de parenté entre les génotypes des différentes espèces dans les forêts guyanaises. Des avancées technologiques sont attendues, notamment dans le domaine de la propagation des espèces pérennes dans les conditions guyanaises (greffage, bouturage), qui sont très peu explorées, en particulier sur les espèces forestières tropicales.

Il permettra également aux filières et aux professionnels l'accès à du matériel stable, bien identifié et caractérisé, écartant les risques actuels liés à un approvisionnement depuis des sources non officielles et de qualité aléatoire. La distribution des ressources sera également accompagnée d'un conseil aux utilisateurs, permettant de concentrer les efforts sur du matériel avec un potentiel connu pour les différents usages et valorisations.

Au niveau de la région Guyane, ce projet structure l'activité du Cirad dans le domaine des productions

végétales. Il confère ainsi une bonne visibilité au niveau Caraïbe – Amérique latine, et, en lien avec le CRB « Plantes tropicales » de Guadeloupe (INRA-Cirad), donne au Cirad et à la Guyane une position de leader dans le réseau des ressources génétiques végétales de cette zone. Ce positionnement commun Caraïbe/Amérique latine sur le thème des ressources biologiques est le préalable indispensable pour une reconnaissance, et donc un soutien financier, par les instances internationales. Le volet formation du projet REGEPE est très important, à la fois à travers les formations techniques sur les collections et pépinières (techniciens de terrain) et les formations universitaires prévues dans le projet pour les étudiants de l'Université sur les aspects juridiques de la gestion et des échanges des ressources génétiques. Enfin, le projet apportera sa contribution à la formation des agriculteurs et des utilisateurs des ressources génétiques pour une gestion raisonnée de la diversité au bénéfice de l'agriculture guyanaise.

Les transferts de technologies issus du projet se feront à plusieurs niveaux :

- Vers des pépiniéristes pour les modalités de multiplication et de diffusion des géotypes des espèces d'intérêt du CRB. Ceci implique des transferts de technologies sur le bouturage et le greffage pour certaines espèces, en particulier les espèces forestières endogènes.
- Vers des agriculteurs pour les méthodes culturales adaptées aux plantes pérennes évaluées dans le CRB pour une utilisation optimale de la biodiversité de Guyane dans des systèmes de culture adaptés, par exemple dans des systèmes agro forestiers qui combinent cultures et arbres forestiers, dans les opérations de restauration environnementale et forestière, ainsi que pour l'agriculture proprement dite..

Le projet permettra donc un développement économique à plusieurs niveaux, depuis les pépinières du CRB, les pépinières privées, les agriculteurs et, à terme, les personnes impliquées dans les filières à haute valeur ajoutée que le projet pourra contribuer à favoriser, ou des filières forestières spécifiques. Des emplois directs ou indirects seront créés par la mise en place d'essais sur de grandes surfaces sur ces plantes d'intérêt, et à terme, par la mise en place de ces filières.

Présentez la démarche prévue dans le cadre du respect de l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages (APA)

Le projet REGEPE comprend des actions de collecte, d'évaluation et d'utilisation de ressources génétiques du CRB PPG, endogènes à la Guyane, ou issues d'autres pays. Le projet donnera lieu à des échanges ou transfert de ressources, tant à l'intérieur de la Guyane, qu'au niveau national, européen ou international. Le projet permettra donc d'accompagner la mise en place du cadre légal de gestion et d'échanges des ressources végétales du CRB dans le contexte législatif et réglementaire national et international actuel. Les transferts, échanges et utilisations des ressources génétiques devront se faire dans le respect des différents cadres législatifs qui existent actuellement :

- au niveau international, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), adoptée le 22 mai 1992 et entrée en vigueur le 29 décembre 1993, et le Protocole de Nagoya adopté le 29 octobre 2010, et entré en vigueur le 12 octobre 2014, sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA). Au niveau international, les échanges et l'utilisation de certaines ressources pour l'alimentation et l'agriculture sont aussi gérées par le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA).

- au niveau européen, l'utilisation des ressources génétiques du CRB devra être en accord avec le règlement européen n°511/2014 du 16 avril 2014 et son règlement d'exécution 2015/1866, qui traduisent dans le droit de l'union les dispositions du protocole de Nagoya. Le règlement s'applique aux chercheurs réalisant, sur le territoire de l'Union des activités de recherche et développement sur les ressources ou les connaissances associées, que ces ressources proviennent de l'union européenne ou d'un pays tiers. Le règlement s'applique aux ressources collectées depuis le 12 octobre 2014, dès lors que le pays fournisseur a ratifié le protocole de Nagoya et qu'il dispose d'une loi APA.

- au niveau national, la gestion des ressources génétiques du CRB-PPG devra s'inscrire dans le cadre de la loi sur la Biodiversité en France (loi 2016-1087 du 8 août 2016), avec la mise en place de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) au 01/01/2017 et de ses spécificités pour les outremer français,

en particulier la Guyane.

Le projet REGEPE permettra donc à la Guyane d'avoir un cadre légal et réglementaire pour la gestion des ressources de plantes pérennes et forestières du CRB, ce qui la positionnera au niveau régional et international comme un interlocuteur compétent, visible et incontournable sur la gestion de ces ressources génétiques tropicales pérennes.

Niveau collaboratif et mutualisation des équipements, tant privés que publics envisagés (quel type de collaboration et quel niveau : local, national, international)

- *A combien estimez-vous le nombre d'emplois créés grâce au projet et précisez le type des contrats envisagés :*
 - Un recrutement d'un VSC sur 1 an et ½ est programmé.
 - A travers les sous-traitances avec les entreprises locales (intérim, main d'œuvre occasionnelle) pour la gestion des parcelles et des analyses, le projet permettra de créer des emplois locaux agricoles.

- *A combien estimez-vous le nombre d'emplois maintenus grâce au projet et précisez les types de contrat :*
 - Le Cirad a renforcé son personnel technique en embauchant en 2015 et 2016 deux techniciens supérieurs agricoles de recherche (CDI) pour mener à bien les projets (RITA en particulier) liés au développement des filières. Il emploie jusqu'en 2016 six ouvriers agricoles permanents (CDI). Sans embauche, et du fait de départs en retraites, ce personnel sera, en 2017, réduit à une personne. Le recrutement de salariés permanents est conditionné par un financement de la recherche par projets.
 - Globalement, le projet impliquera 5 chercheurs et 4 techniciens.

- *Votre projet contribue-t-il à l'amélioration des qualifications, et si oui, combien de personnes ont déjà été formées ou vont l'être ?*
 - Le bon niveau de technicité des techniciens récemment embauchés et leur bonne maîtrise de l'innovation (techniques de pépinière en particulier) pourront être contribuer à la formation de pépiniéristes extérieurs. Des sessions de formation au greffage ont déjà été organisées en 2015 et 2016 (quatre agriculteurs), et le Cirad propose quatre à six stages de formation au lycée agricole et au CFPPA de Matiti chaque année. Les ouvriers recrutés bénéficient d'une formation par le travail, ainsi que des formations prévues par le Cirad dans son plan de formation pluriannuel.

- *Si vous estimez que votre projet contribue à la mise en place d'emplois indirects, développez :*
 - Au niveau des utilisateurs des ressources génétiques du CRB, les pépiniéristes et les agriculteurs principalement, et possiblement l'ONF et les professionnels de la forêt pour ce qui concerne les espèces de bois d'œuvre, ce projet contribuera à faciliter la mise en place de filières à haute valeur ajoutée en Guyane, comme le cacaoyer, la vanille et les palmacées, les arbres forestiers, et permettra donc la création d'emplois liés à ces filières ;
 - Des spécialistes du droit du végétal (étudiants de l'Université de Guyane) seront intégrés au projet, ce qui contribuera à leur formation et à leur intégration dans le monde du travail.

Le projet REGEPE repose sur de multiples partenariats scientifiques et techniques, tant sur le territoire guyanais que dans la sous-région ou à l'international.

Au niveau local, les partenariats seront de plusieurs types. Un partenariat scientifique et technique sera mis en place avec les équipes présentes à Kourou notamment l'UMR EcoFog et l'Université de

Guyane. Au niveau régional, la collaboration existante depuis 2010 avec le **CRB plantes tropicales de Guadeloupe-Martinique** dans le cadre du réseau **INTER TROP** sera renforcée. Un appui du qualitatif de ce CRB est prévu dans le projet. Au niveau national, le CRB PPG maintiendra des liens étroits avec le **CRB tropical de Montpellier** et les autres **CRB du réseau CRB-Plantes** sur l'ensemble du territoire national. Au niveau international, le CRB a déjà de nombreux partenariats scientifiques avec tous les **pays des Caraïbes** mais aussi avec les pays amazoniens (**Brésil, Equateur, Colombie**), et **Trinidad et Tobago** (collection internationale de cacaoyers). Enfin, pour les espèces forestières, la constitution d'un CRB plantes forestières tropicales donnera à la Guyane une grande visibilité internationale, puisqu'un tel CRB n'existe pas encore à l'heure actuelle. La Guyane pourra alors participer activement à des programmes internationaux sur les forêts en zone tropicale.

Plusieurs collaborations en terme de matériel seront mises en place dans le projet : pour la cytologie de caractérisation de la taille du génome, avec les **plateaux INRA-Cirad de Guadeloupe et de Montpellier**; Pour les caractères de qualité des produits (caféier, cacaoyer, bois), avec la technologie «NIRS» (Spectre Proche Infra-Rouge), qui est opérationnelle à Kourou, et en collaboration avec les spécialistes du laboratoire du bois à Kourou (INRA/Cirad ECOFOG); pour le génotypage des collections du CRB, le projet pourra s'appuyer sur la plate-forme de génotypage présente dans les laboratoires l'UMR EcoFog à Kourou et celle de l'UMR AGAP à Montpellier.

Qualité scientifique du/des porteur(s) de projet et qualité des résultats obtenus sur la période allant de l'année de 2007 à 2013 (habilitations à diriger des recherches exercées en Guyane ou ailleurs, nombre de publications scientifiques par an, nombre de doctorants encadrés, nombre de thèses soutenues)

Thierry Leroy est chercheur au Cirad, agronome spécialisé en amélioration des plantes, titulaire d'une thèse de Doctorat (1993) et d'une HDR (2008). Il a obtenu en 2016 un diplôme de l'Université de Montpellier en droit de la propriété intellectuelle.

Il a encadré ou co-encadré une dizaine de thèses en génétique et amélioration des plantes. Il est coauteur de plus d'une cinquantaine de publications de rang A, avec la publication moyenne de 4 articles de rang A par an. Son H index est de 15 (janvier 2017).

Thierry Leroy est intégré à l'UMR AGAP, au titre de ses travaux sur les ressources génétiques et l'amélioration des plantes, dans l'équipe génomique et sélection, orientée vers la gestion et l'utilisation pour l'amélioration des ressources génétiques des plantes tropicales. A ce titre, il travaille depuis de nombreuses années sur les ressources génétiques et leur utilisation dans les projets de recherche au niveau international. Il a ainsi pu développer une expertise dans la gestion de partenariats internationaux sur les ressources génétiques pour rédiger les contrats de recherche et les accords de transfert de matériel afférents aux projets (MTA), dans le cadre des règlements internationaux en vigueur.

Il est co-auteur de nombreuses publications sur les ressources génétiques et leur évaluation, l'analyse de la diversité dans plusieurs pays, mais aussi la réalisation de core-collections et les stratégies d'utilisation des ressources génétiques dans les programmes d'amélioration des plantes.

D'autre part, il est référent pour les ressources génétiques et la propriété intellectuelle dans l'UMR AGAP, et pour les services de valorisation du Cirad. A ce titre, il est associé aux montages de projets qui mettent en jeu des ressources génétiques, échangées ou utilisées. Thierry Leroy est aussi membre du Comité des Ressources Biologiques (COREBIO) du Cirad et du comité Propriété Intellectuelle du Cirad.

Il travaille en Guyane depuis près de 20 ans, et a participé au développement du Centre de Ressources Biologiques du Cirad en Guyane, en particulier par l'introduction de matériel et par la réalisation

d'évaluation de matériel local ou introduit en Guyane dans le cadre de projets en collaboration. Il effectue de très nombreuses missions en Guyane pour l'amélioration des caféiers et la gestion des ressources génétiques au Cirad. Il a participé au projet CLARA sur l'amélioration des caféiers Arabusta en Guyane.

L'équipe du projet comprend des spécialistes des ressources génétiques et de l'amélioration des plantes, Pierre Charmetant, Bernard Perthuis et Michel Boccara. Un appui spécifique sur le cacaoyer sera apporté par Philippe Lachenaud, PhD et HDR, spécialiste des ressources génétiques endogènes de cacaoyer en Guyane.

Présentez la stratégie de valorisation économique envisagée dans la perspective d'une phase de développement (les connaissances sur la biodiversité, l'utilisation des bioressources endogènes, la valorisation accompagnée d'un développement économique, dont un descriptif du phasage temporel prévu).

Les avancées scientifiques et technologiques du projet permettent de contribuer à la conservation, à la valorisation et à la diffusion qui sont les missions d'un CRB, et auront des répercussions en termes économiques. A l'issue du projet, le CRB PPG de Guyane devrait être enrichi de nombreux génotypes, évalué pour sa diversité, et bien affiché pour les partenaires et utilisateurs potentiels, y compris au niveau régional et international. La Guyane disposera ainsi d'un outil pour une valorisation économique de la diversité endogène d'espèces pérennes sur le territoire.

A l'issue du projet en 2020, la création de structures de production de plants et semences pourra se développer pour utiliser ces ressources d'intérêt et initier ou renforcer des filières à haute valeur ajoutée, par exemple pour le cacaoyer, la vanille, les palmacées locales ou certains arbres forestiers. Une valorisation économique pourra se mettre en place progressivement autour de ces filières, depuis la pépinière jusqu'à la transformation et la commercialisation des produits.

Cette mise en place progressive de filières de plantes pérennes à partir des résultats de notre projet se fera progressivement sur un délai d'une dizaine d'années après la fin du projet (2030).

Capacité financière du candidat (définie ou prévisionnelle) pour la réalisation du projet (*expliquez l'autofinancement prévu : montant, source, durée, ainsi que tout autre élément permettant d'apprécier ce critère*)

Le Cirad est un EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) et son budget annuel est 200 Millions par an certifié par un commissaire aux comptes.

Le nombre de salariés est de 1 650 dont 800 chercheurs.

L'autofinancement prévu qui s'élève à 128.563€ sera assuré par les fonds propres du Cirad sur la durée de notre engagement.

Organisation de la gestion administrative et financière du projet (*expliquez l'organisation et la répartition prévues, présentez la méthodologie mise en place pour le suivi de l'opération : personnel affecté, nombre d'emplois à temps plein - et types de contrat : CDD, CDI, TTS, intérim, ...- outils de suivi ainsi que tout autre élément permettant d'apprécier ce critère*)

Le Cirad en Guyane est doté d'un service Ressources humaines, comptable et d'un service dédié à la gestion de projets. Son appui sera le suivant pour la gestion de ce projet :

Une responsable gestionnaire de projet : 20%

Une responsable comptable : 10%

Une assistante achat : 10%

Une comptable fournisseur : 10%

Une responsable RH : 10%

Le Cirad dispose d'une comptabilité analytique à travers le logiciel X3 et d'un système de gestion par projet à travers C3 inclus dans un système intégré. Cet outil de gestion par projet permet entre autre de visualiser le temps déclaré par les salariés impliqués dans le projet. Ce service administratif basé en Guyane pourra également s'appuyer sur les structures du Cirad basées aux Antilles et en Métropole sur les aspects réglementation européenne, juridique, qualité, communication,

Egalité des sexes (1), égalité des chances (2), prise en compte du développement durable et réduction des nuisances environnementales (3)

Veillez compléter la troisième colonne :

1	Le projet s'adresse à un public sans distinction de genre	oui
	Le projet est porté par une équipe mixte	oui
2	Le projet inclut des actions de formation/sensibilisation à destination de tous et/ou d'un public défavorisé (socialement, géographiquement...)	oui
	Le projet valorise l'insertion professionnelle pour les chômeurs/ personnes inactives / handicapées/ défavorisées	oui
	Le projet permet d'améliorer les conditions d'accueil aux personnes à mobilité réduite	oui
3	Investissements du projet axés sur des options plus économes en ressources et plus durables	oui
	La structure / le projet permet de prévenir ou réduire les effets néfastes sur l'environnement	oui

Informations complémentaires

Vous pouvez indiquer des informations complémentaires sur votre projet si vous le souhaitez

Les informations complémentaires suivantes sont jointes en Annexe sous forme de fichiers:

- Les publications de rang A de l'équipe du projet parues dans les 5 dernières années ;
- Un organigramme et un schéma d'organisation du projet ;
- L'HDR du porteur du projet ;
- Les CV des principaux participants du projet.

.....
.....
.....(0,5 page maximum)